

17

## ASSOUMANOU Souleymane, prisonnier politique gréviste de la faim, torturé pendant 9 mois et arbitrairement détenu depuis 6 ans



Naît à Boulohou le 22 octobre 1991 (34 ans en 20215), marié et père de deux enfants, cultivateur, ASSOUMANOU Souleymane a été arbitrairement arrêté dans l’Affaire « Tigre Révolution », le 26 janvier 2020.

C'est alors qu'il circulait à bord d'un bus de 15 places qu'il a été arrêté au poste-péage de Davié, à ce moment où sa femme porte la grossesse de 7 mois de leur second enfant.

Lors de cette arrestation, il est en route pour une marche de protestation devant se tenir dans la capitale, Lomé, qu'il ne connaissait pas et se réjouissait alors de venir découvrir. Une découverte qu'il va faire de plutôt terrible façon.

Car, après son arrestation, il est conduit au camp GIPN d’Agoè-Logopé où il va être gardé pendant 9 bons mois au cours desquels on lui fait tellement subir de tortures qu'il va en tomber finalement malade jusqu'aujourd’hui. En effet, toutes les fonctions vitales de son organisme sont complètement dérégées entraînant comme conséquences et symptômes visibles des ongles qui ne poussent plus, des sandales qui ne tiennent plus à ses pieds même quand il ne marche pas vite, etc.

Pendant tous ces 9 mois passés au camp GIPN où il a rejoint bien d'autres ayant été emprisonnés, ils sont frappés tous les jours, sans oublier qu'on leur donne très peu à manger et qu'on ne les autorise à se doucher que dans les nuits profondes avant d'aller se coucher à même le sol, des nattes ou tout autre couchage ne leur étant pas donnés pour cela.

Sans la cellule où ils sont enfermés, on ne les autorise pas non plus à se parler entre eux, ni à se lever, ce qui fait que, lorsqu'ils ne dorment pas, ils sont contraints à rester

toujours assis, n'étant pas autorisés à se déplacer sauf pour aller uriner dans un bidon qui a été mis à leur disposition à cet effet. Et, lorsque le bidon d'urine est plein, ils ont beau cogner à la porte jusqu'à se fatiguer pour demander à aller le vider, personne ne s'occupe d'eux, cela, pour bien leur montrer qu'on se fout pas mal d'eux.

Le comble est que, lorsqu'ils demandent à aller au WC, avant qu'on ne les y autorise, ils doivent obligatoirement prendre des coups : ils sont alors frappés aux talons avec des machettes.

Pour les 38 personnes qu'ils sont au total, on ne leur donne qu'un bidon d'eau par jour et, fait encore plus étrange, lorsqu'on les surprend en train de prier, ils sont sauvagement battus.

C'est finalement le 7 février 2020, qu'on l'a emmené voir le Juge d'instruction qui, après l'avoir interrogé, a décidé de l'inculper pour « Atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat et troubles aggravés à l'ordre public » et de le placer sous mandat de dépôt à la Prison civile de Lomé où, toujours actuellement détenu depuis lors, il aura bouclé 6 ans de détention arbitraire sans jugement, ni condamnation au 26 janvier 2026.

Parce qu'il a été arbitrairement et injustement arrêté, détenu, sauvagement torturé et a subi des traitements cruels, inhumains et dégradants pendant sa détention, ASSOUMANOU Souleymane, qui a rejoint le mouvement de grève de la faim lancé par ses codétenus le 8 novembre 2025 pour dénoncer leur injuste situation, doit être libéré immédiatement et sans condition comme le prescrivent le Code pénal togolais et les instruments internationaux ratifiés par l'Etat togolais.

